

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 5 octobre 2010, à 20:00 heures, à la salle multifonctionnelle Simon Lacoste, du complexe municipal, située au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur François Gamache, maire, les conseillers : Monique Savard, Dominic Gemme, Clairette Gemme McDuff, Nathalie Poitras, Mario McDuff, Pierre Vermette.

Le directeur général, monsieur Nicolas Moukhaiber, était aussi présent.

366-10-10 OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur François Gamache, maire.

367-10-10 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'item « varia » ouvert jusqu'à la fin.

368-10-10 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE SEPTEMBRE 2010.

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accepter le procès-verbal de la séance de septembre 2010, tel que rédigé.

369-10-10 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS.

Je soussigné certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après:

Achats de biens et services pour 2010	1 918 839.44\$
Salaires (2010 période 18 et 19)	203 066.65\$
	<u>2 121 906.09\$</u>

Signé ce 5^e jour d'octobre 2010.

Nicolas Moukhaiber, secrétaire-trésorier

ATTENDU les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes à la présente, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis par le secrétaire-trésorier relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU:

1^o d'autoriser lesdites dépenses et engagements de fonds. En conséquence, le conseil autorise les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente.

2° d'autoriser le paiement des dépenses. En conséquence, le conseil autorise le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

370-10-10 DÉPÔT DES RAPPORTS DES CHEFS DE SERVICES.

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'adopter le dépôt des rapports des chefs de service pour les services d'administration, loisirs, incendie, trésorerie et urbanisme.

371-10-10 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS, RÉFECTION DE L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE.

CONSIDÉRANT l'intention du conseil municipal d'utiliser l'ancienne bibliothèque comme locaux pour offrir des cours et à des fins communautaires ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un architecte pour le réaménagement de ce bâtiment ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter l'offre de services professionnels de madame Michelle Décary, architecte pour le réaménagement de l'ancienne bibliothèque, située au 446, rue Daniel, au coût de 8 900.\$ plus taxes.

372-10-10 ÉCHANGE DE TERRAIN RUE COURSOL.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'accepter l'offre d'échange de parcelles de terrains entre la Municipalité et monsieur Claude St-Germain et madame Thérèse Martin St-Germain, domiciliés au 234 de la rue Coursol comme suit :

- Une partie du lot 212-22 SJ, tel qu'identifié «Parcelle 1» à l'annexe "A" joint à la présente, ayant une superficie de 371.2 m² (3 995.69 pi²) sera cédée à la Municipalité de Saint-Amable par M. Claude St-Germain et Mme Thérèse Martin St-Germain.
- Une partie du lot P-211 SJ, tel qu'identifié «Parcelles 5, 6 & 7» à l'annexe "A" joint à la présente, ayant une superficie totale de 686.20 m² (7 386.44 pi²) sera cédée à M. Claude St-Germain et Mme Thérèse Martin St-Germain par la Municipalité de Saint-Amable.
- En plus de cet échange, la Municipalité de St-Amable devra verser un montant de 2000\$ à M Claude St-Germain et Mme Thérèse Martin St-Germain.
- La Municipalité de St-Amable devra remonter le terrain des parcelles 5, 6, 7 & 8 au même niveau que le terrain de la résidence du 234 Coursol avec de la terre de remplissage appropriée et fini avec trois pouces de terre végétale noire pour des fins d'ensemencement éventuellement.
- La Municipalité de St-Amable devra remplacer la haie de cèdre arrachée suite aux travaux d'infrastructure de la rue Coursol par une haie de feuillue qui sera plantée en façade avant du lot de la parcelle «1» à quatre pieds du trottoir. L'entretien de cette haie relèvera des propriétaires du 234 de la rue Coursol.
- La Municipalité de St-Amable devra faire installer quatre bornes d'arpentage aux extrémités de la nouvelle forme du terrain de M. Claude St-Germain et Mme Thérèse Martin St-Germain, soit aux points A, B, C & D au plan en annexe.

- Les frais futurs de subdivision des deux futurs terrains attachés à la résidence de M Claude St-Germain et Mme Thérèse Martin St-Germain seront à sa charge et non à la charge de la Municipalité de St-Amable.
- La municipalité devra défrayer tous les frais d'arpentage, de notaire, ou autres nécessaires à cet échange de terrain.
- La municipalité devra accepter cette offre dans un délai d'un mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater Me Marc Rodrigue, notaire à préparer l'acte de cession dans ce dossier ainsi que monsieur Sébastien Rheault, arpenteur-géomètre à préparer les descriptions techniques et les documents nécessaires pour l'acte de cession.

Le maire, monsieur François Gamache, ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Mario McDuff et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Moukhaiber, ainsi que son adjointe, madame Carmen McDuff, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité ledit acte de cession et tous les documents s'y rattachant.

373-10-10 MANDAT AU MAIRE ET AU DIRECTEUR, ORGANISATION D'UN TOURNOI DE GOLF.

CONSIDÉRANT l'intention de la Municipalité à préparer un tournoi de golf municipal en partenariat avec l'Association des Gens d'Affaires de Saint-Amable;

CONSIDÉRANT que la date retenue est le vendredi 19 août 2011;

CONSIDÉRANT que les profits de ce tournoi seront investis dans un projet communautaire ou dans des infrastructures de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de mandater le maire, monsieur François Gamache et le directeur général, monsieur Nicolas Moukhaiber à faire les démarches nécessaires auprès du Club de golf de Verchères pour l'organisation de ce tournoi.

374-10-10 ÉCHANGE DE TERRAIN RUE DOLLARD.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'accepter l'offre d'échange de parcelles de terrains en vrac pour des fins d'ajustement de lots, entre la Municipalité et monsieur Sylvain Martel et madame Manon Martel St-Pierre, domiciliés au 259 de la rue Dollard comme suit :

- Une partie du lot 210 PTIE SJ, tel qu'identifié à la description technique jointe à la présente comme annexe «A» ayant la minute 3758, ayant une superficie de 280.9 m² (3023.68 pi²) sera cédée à M. Sylvain Martel et Mme Manon Martel St-Pierre par la Municipalité de Saint-Amable. A cette même parcelle, M. Sylvain Martel et Mme Manon Martel St-Pierre, conviennent de céder un droit de servitude permanente à la municipalité de Saint-Amable dans le but d'entretenir la conduite d'égout pluvial.
- Une partie du lot 210-2-8 PTIE SJ, tel qu'identifié à la description technique jointe à la présente comme annexe «B» ayant la minute 3774, ayant une superficie de 7.4 m² (79.66 pi²) sera cédée à la Municipalité de Saint-Amable par M. Sylvain Martel et Mme Manon Martel St-Pierre.
- En plus de cet échange, M. Sylvain Martel et Mme Manon Martel St-Pierre devront verser un montant de 2 944\$ à la Municipalité de St-Amable.

- La Municipalité de St-Amable devra ajuster le niveau du terrain de la parcelle décrite à l'annexe «A» avec de la terre arable appropriée.
- La Municipalité de St-Amable devra confirmer par écrit à M. Sylvain Martel et Mme Manon Martel St-Pierre la conformité de la propriété du 259 de la rue Dollard, incluant le garage sur le côté de la propriété et l'entrée de stationnement suite à l'implantation de la rue du Pinson, donnant aux propriétaires un droit acquis. Quand au stationnement de la roulotte à sellette des propriétaires du 259 de la rue Dollard, il est proposé que son stationnement soit prohibé en avant, constituant un danger pour l'angle de vision du coin des rues du Pinson et Dollard. En contrepartie, il est proposé que la municipalité construit un stationnement en arrière lot de la propriété du 259 de la rue Dollard, sur une profondeur de 40 pieds, afin de faire stationner la dite roulotte à sellette.
- Les frais futurs de subdivision du futur lot attaché à la résidence de M. Sylvain Martel et Mme Manon Martel St-Pierre seront à leur charge et non à la charge de la Municipalité de St-Amable.
- La municipalité devra défrayer tous les frais d'arpentage, de notaire, ou autres nécessaires à cet échange de terrain.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater Me Marc Rodrigue, notaire à préparer l'acte de cession dans ce dossier ainsi que monsieur Sébastien Rheault, arpenteur-géomètre à préparer les descriptions techniques et les documents nécessaires pour l'acte de cession.

Le maire, monsieur François Gamache, ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Mario McDuff et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Moukhaiber, ainsi que son adjointe, madame Carmen McDuff, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité ledit acte de cession et tous les documents s'y rattachant.

375-10-10 MANDAT DE SIGNATURE CONCERNANT UNE CLINIQUE MÉDICALE.

CONSIDÉRANT qu'une clinique médicale est prête à ouvrir ses portes dans un local situé au Carrefour Bourgeois;

CONSIDÉRANT que plusieurs rencontres ont eu lieu avec les propriétaires afin d'inciter des médecins à venir faire du bureau dans cette clinique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par madame Monique Savard et RÉSOLU de mandater le maire, monsieur François Gamache et le directeur général, monsieur Nicolas Moukhaiber, à signer pour et au nom de la Municipalité un protocole avec la Clinique « Camu » de Longueuil afin de déterminer les modalités d'aide en secrétariat, de la part de la Municipalité pour une période de six mois.

376-10-10 ACCEPTER LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 4 : PAVAGE ET BORDURES (TRAVAUX 2010).

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter le décompte progressif numéro 4, dans le projet, Pavage et bordures (travaux 2010), tel que recommandé par monsieur Dave Williams, ingénieur, en date du 29 septembre 2010.

Le montant dû à l'entrepreneur, Construction DJL inc. est de 382 597.32\$ taxes incluses.

377-10-10 ACCEPTER LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 : RUE PRINCIPALE – SECTION OUEST.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter le décompte progressif numéro 2, dans le projet, rue Principale section ouest, tel que recommandé par monsieur Dave Williams, ingénieur, en date du 30 septembre 2010.

Le montant dû à l'entrepreneur, Infrastructure Rive-Sud inc. est de 598 039.42\$ taxes incluses.

378-10-10 ORGANISATION D'UNE FÊTE DE NOËL PAR LE COMITÉ DES FÊTES.

CONSIDÉRANT que le comité des Fêtes organise une fête de Noël le 4 décembre prochain;

CONSIDÉRANT l'offre d'une compagnie de Saint-Amable spécialisée dans l'organisation d'événements spéciaux afin de concrétiser la fête de Noël 2010;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accorder le contrat à la compagnie, Supernova, qui est spécialisée dans l'organisation d'événements spéciaux, au coût de 3 300.\$ plus taxes.

379-10-10 PAIEMENT D'UNE PARTIE DE CLÔTURE MITOYENNE POUR LA PROPRIÉTÉ SUIVANTE : 376, RUE DES MARTINETS.

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'adresse ci-haut mentionnée a fait installer une clôture mitoyenne entre sa propriété et le terrain de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la loi prévoit que le coût d'achat et d'installation d'une clôture mitoyenne soit assumé à 50% par chacun des propriétaires mitoyens;

CONSIDÉRANT la vérification de la conformité par le service d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU de rembourser 50% du coût de la clôture mitoyenne, au propriétaire suivant :

376, rue des Martinets : 354.46\$

380-10-10 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PAR L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES POUR UN PARTY DES FÊTES.

CONSIDÉRANT que l'Association des Gens d'Affaires de Saint-Amable organise un souper party des Fêtes le 27 novembre prochain à l'école François Williams;

CONSIDÉRANT que l'Association des Gens d'Affaires de Saint-Amable demande à la municipalité de défrayer les frais d'utilisation et de nettoyage de la salle de l'école pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accepter de défrayer les frais reliés à l'utilisation et au nettoyage des salles de l'école François Williams, à l'occasion d'un souper party des Fêtes, organisée par l'Association des Gens d'Affaires pour le 27 novembre 2010, ainsi que le dimanche pour la remise en état des lieux.

381-10-10 DÉMISSION DE MONSIEUR HUBERT GEMME, POMPIER À TEMPS PARTIEL.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter la démission de monsieur Hubert Gemme, pompier à temps partiel, en date du 25 septembre 2010.

382-10-10 APPUYER LA DEMANDE DE MADAME DORIS PERRON À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE.

CONSIDÉRANT la demande faite par Madame Doris Perrons, à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ), afin d'utiliser à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins d'aliénation, de lotissement et de construction de résidences unifamiliales isolées, sur le lot partie 13 Rang B de la paroisse de Saint-Marc, sur une superficie de 9 258 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la réglementation municipale et régionale permet l'usage demandé;

CONSIDÉRANT que ces parties de lots sont situées en zone rurale déstructurée sur la rue Joliette, une rue publique desservie par le réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que même s'il existe des espaces ailleurs dans la municipalité en zone blanche, selon le schéma d'aménagement, ces lots sont en façade d'une rue, en zone rurale déstructurée, et qu'aucune parcelle cultivée ne serait soustraite du milieu agricole existant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'appuyer la demande de madame Doris Perron, auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, afin d'utiliser à des fins autres qu'agricole, soit à des fins d'aliénation, de lotissement et de construction de résidences unifamiliales isolées, une superficie de 9 258 mètres carrés, du lot partie 13 Rang B du cadastre de la paroisse de Saint-Marc, dans la municipalité de Saint-Amable.

383-10-10 ENTÉRINER LA RÉUNION NUMÉRO 397 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'entériner la réunion numéro 397, du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 28 septembre 2010.

384-10-10 PARTICIPATION FINANCIÈRE DANS "LE BOTTIN DES SERVICES DE MA VILLE 2011"

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accorder une participation financière de 750.\$ à Promotion Guifo Inc. pour l'impression et la distribution de "Le Bottin des services de ma ville", pour l'année 2011, donnant droit à la municipalité d'y inscrire les renseignements généraux de la municipalité et d'y inclure une carte des rues municipales.

385-10-10 ACCORDER LE CONTRAT POUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX ET MANDAT DE SIGNATURE.

CONSIDÉRANT que la compagnie Société de contrôle d'animaux domestiques inc. (SCDD) a effectué le contrôle des animaux domestiques pendant l'année 2010;

CONSIDÉRANT l'offre de la compagnie SCDD pour effectuer le contrôle des animaux domestiques de la municipalité pour l'année 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter l'offre de la compagnie SCDD inc. de St-Hubert soumise dans une lettre datée du 11 août 2010 pour effectuer le contrôle des animaux domestiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Amable entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011.

Le maire, monsieur François Gamache, ou en son absence le maire suppléant, monsieur Mario McDuff et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Moukhaiber, ou en son absence son adjointe, madame Carmen McDuff sont mandatés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Amable, un contrat pour le contrôle des animaux domestiques, avec la compagnie SCDD inc.

386-10-10 AUTORISER CARMEN MCDUFF À PARTICIPER À UNE FORMATION SUR LES RÈGLEMENTS ET POLITIQUES ET SUR LE LOBBYISME.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'autoriser madame Carmen McDuff à participer à une formation intitulé « La rédaction de documents : les règlements et politiques» qui sera tenue à Beloeil, le 12 octobre 2010 et une formation intitulé : Lobbyisme et éthique, qui sera tenue à Beloeil le 2 novembre 2010.

Les frais d'inscription de 215.\$ plus taxes pour chacune des formations, ainsi que les frais de transport seront défrayés par la municipalité sur présentation des pièces justificatives.

387-10-10 AIDE FINANCIÈRE AUX SCOUTS DE SAINT-AMABLE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accorder une aide financière de 300.\$ pour les scouts de Saint-Amable, à l'occasion de leurs 30 années d'existence.

388-10-10 ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 10 000.\$ À LA MAISON DES JEUNES.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accorder une aide financière de 10 000.\$ à la Maison des Jeunes de Saint-Amable qui sera versée en deux versements, soit un premier versement en date de la présente et un deuxième versement vers la mi-décembre 2010.

389-10-10 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS.

- M. Patrick McDuff, 840, rue Martin : Discute du dossier de la clinique médicale et du CLSC, donne des félicitations relatives au bon fonctionnement de la canalisation pluviale suite aux pluies abondantes et remercie le conseil d'avoir fait le suivi pour la souche sur la rue Etienne et pour avoir transférer le nom de l'édifice Albert McDuff à une salle dans son nouveau complexe.

- M. Louis Courtemanche, rue du Souvenir :Discute des bâtiments de l'ancien hôtel de ville et de l'ancienne bibliothèque. S'informe de l'échéancier des travaux de la rue Principale et de l'hôtel de ville et discute du fonctionnement relatif au bac de récupération de pluie.

390-10-10 LEVÉE DE LA SÉANCE.

À 20:30 heures, IL EST RÉSOLU de procéder à la levée de la présente séance, mettant ainsi un terme à la séance régulière d'octobre 2010.

Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.